



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU ET DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU 26 SEPTEMBRE 2018

Présidées par Monsieur Philippe Laurent en présence du directeur général du CSFPT et du directeur général des collectivités locales (DGCL), ces deux réunions ont porté sur les points suivants :

### **Bureau du CSFPT**

À ce jour, trois textes sont en attente de publication suite à leur passage au CSFPT, dont principalement le projet portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, vu en séance plénière du 4 juillet dernier.

L'ordre du jour de la séance plénière du 17 octobre prochain comportera les points suivants : Rapport sur l'état de la filière sapeurs-pompiers professionnels et sur l'audition d'un représentant de l'ERAFP. Une nouvelle réunion de la Formation spécialisée n° 4 (FS4) a été rajoutée pour le 10 octobre prochain, suite à la réponse de la DGCL à la note du CSFPT -élaborée par la FS4- sur les droits syndicaux dans la FPT. Au cours de cette même réunion, il a été annoncé que l'ordre du jour de la séance plénière du mois de novembre devrait comporter les points suivants :

- 3 projets de décrets relatifs aux sapeurs-pompiers professionnels et le projet Congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) dans sa version Fonction publique territoriale
- Présentation du rapport de l'inter-FS1 & FS5 portant sur les emplois aidés (sous réserve de validation par le Bureau du 17 octobre prochain)
- Présentation de la note du groupe de travail de la FS2 traitant du reclassement (sous réserve de validation par le Bureau du 17 octobre prochain)
- Audition de M. Olivier Dussopt.

Pascal Kessler représentait la **FA-FPT** lors de cette réunion de Bureau.

COMPTE RENDU



**FA-FPT**

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : [secretariat@fafpt.org](mailto:secretariat@fafpt.org)

Site internet : <http://www.fafpt.org>

## Séance plénière

Un seul projet de décret était inscrit à l'ordre du jour de cette séance, à laquelle la **FA-FPT** était représentée par Pascal Kessler (titulaire), Isabelle Eclancher-Fernier et Emmanuel Kirkklar (experts, membres du SPEDIC **FA-FPT**).

Projet de décret instituant une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Ce projet vise notamment à faire du droit au reclassement pour inaptitude physique un principe général du droit qui contraint les employeurs publics à mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour maintenir l'agent.e dans un emploi, dès lors qu'il/elle a été déclaré.e inapte définitivement à l'exercice de ses fonctions mais pas à toutes fonctions, et de lui rechercher un poste de reclassement. Il s'agit d'une obligation de moyens. Lors de l'examen de ce projet de texte ayant fait l'objet de 26 amendements, dont 8 que la **FA-FPT** a soutenus et repris partiellement par le gouvernement, la **FA-FPT** a exprimé un avis favorable sur ce projet de texte qui a recueilli un avis favorable majoritaire du CSFPT.

Projet de rapport sur la filière Enseignement artistique\*

Ce projet de rapport est le fruit d'un travail de grande qualité des membres du CSFPT, des experts de la filière ayant apporté leurs contributions et de la chargée de mission de cette formation spécialisée. Il a fait l'objet d'un avis unanimement favorable des deux collègues, employeurs et représentant.e.s des personnels, du CSFPT.

Lors de la présentation de ce rapport, les experts de la **FA-FPT** ont mis en exergue les éléments suivants :

*Dans un esprit de cohérence globale, la **FA-FPT** propose une recomposition des cadres d'emplois des agent.e.s des établissements d'enseignement artistique :*

- *pour les directeur.trice.s, la transformation du cadre d'emplois en un DEEA en 3 grades et un reclassement dans une véritable grille indiciaire correspondant à ce niveau de responsabilité et d'encadrement de catégorie A et A+*
- *pour les enseignant.e.s, la transformation des cadres d'emplois en un PEA en 3 grades et un reclassement des enseignant.e.s dans une véritable grille indiciaire correspondant à ce niveau de responsabilité de catégorie A (avec, à terme en conséquence induite, la suppression du cadre d'emplois de catégorie B pour les enseignant.e.s spécialisé.e.s).*

Les prochaines réunions du Bureau et de l'assemblée plénière auront lieu le 17 octobre 2018.

Autonome, progressiste, solidaire, à la **FA** un autre syndicalisme est possible !

\* En ligne sur le site de la **FA-FPT**